

Montréal, le 5 mai 2016.

Mémoire présenté dans le cadre des consultations du ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Par :

**Claudine Déom, Ph.D**

Professeure, École d'architecture, Université de Montréal

Coordonnatrice de la Maîtrise en aménagement option Conservation du patrimoine bâti

Chercheuse associée, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, Faculté de l'aménagement, Université de Montréal

---

## Résumé

Ce mémoire porte sur un objet précis, soit celui de la formation universitaire en conservation du patrimoine. Il souhaite porter à l'attention du Ministre et des membres du Comité les enjeux et les défis d'envergure nationale qui y sont reliés. Ce mémoire vise également à faire valoir le besoin pour une réflexion approfondie et concertée sur cette question dans laquelle le MCCQ doit jouer un rôle de premier plan.

Je soumet ce mémoire à titre personnel. Je suis une professeure qui enseigne dans les domaines de l'histoire de l'architecture et de la conservation du patrimoine bâti depuis 20 ans et qui coordonne le programme de maîtrise en conservation du patrimoine à l'Université de Montréal depuis 2007.

---

## Culture, patrimoine et expertise : pour une discussion sur la formation en conservation du patrimoine au Québec.

### 1. Le contexte

#### a. La notion élargie du patrimoine

La notion de patrimoine est très diversifiée. Jadis incarné par le monument historique, le patrimoine est maintenant associé aux ensembles bâtis, aux paysages, aux coutumes et aux savoir-faire traditionnels. On parle dorénavant de patrimoine naturel et de patrimoine culturel autant que de patrimoine tangible et de patrimoine immatériel. Un dénominateur commun unit cependant toutes ces formes du patrimoine et en justifie la conservation : il s'agit de leur importance

dans la mémoire collective et leur capacité à incarner un aspect de l'identité collective.

Alors que la réflexion à propos du patrimoine peut être théorique (*Qu'est-ce qui est patrimonial et Pourquoi ?*), force est cependant de constater que le domaine est pratique, les connaissances et l'expertise cumulées et partagées menant à des stratégies et des gestes concrets pour conserver. Au fil du temps, la conservation du patrimoine est devenue un domaine spécifique. Elle fait appel à des connaissances qui lui sont propres : son histoire, ses intervenants de même que ses principes et approches qui sont utilisés par les experts au moment de l'intervention. La conservation du patrimoine est aussi un domaine qui se construit par l'apport de plusieurs disciplines. Un intérêt pour le patrimoine immatériel, par exemple, se nourrit des connaissances des disciplines de l'anthropologie et de la sociologie, alors que l'histoire de l'art, l'ethnologie et même la chimie sont les sources incontournables pour la conservation d'objets et d'œuvres d'art.

Le patrimoine bâti, aspect qui nous interpelle ici dans le cadre de ce mémoire, a été longtemps associé exclusivement à l'histoire de l'architecture, principalement l'architecture monumentale, soit celle des églises, des édifices publics et des grandes demeures bourgeoises. Mais ceci a beaucoup évolué au cours des quarante dernières années. Le sens donné au patrimoine bâti est dorénavant plus vaste et inclut d'autres typologies architecturales telles que les édifices industriels et l'architecture vernaculaire, de même que des échelles de territoire plus étendues et complexes comme les centres urbains et les paysages culturels. L'élargissement du champ patrimonial s'est également manifesté par ses interventions. La conservation n'est plus qu'une question de restauration comme elle fut au 19<sup>e</sup> siècle. Elle est aujourd'hui synonyme de mise en valeur, de réhabilitation et de recyclage, des interventions désormais incontournables et associées au développement durable.

b. La maîtrise en Conservation du patrimoine à l'Université de Montréal

Fruit d'une collaboration entre l'École d'architecture, la Faculté de l'aménagement et Héritage Montréal, le programme a été créé en 1987. À ce moment, il était connu sous le vocable *Maîtrise 3R : Restauration, rénovation, recyclage*. Le programme visait, comme principale clientèle, des architectes en exercice. Les thèmes alors privilégiés étaient la conservation des matériaux, des techniques spécifiques (pierre, autres maçonneries, métaux et bois) et la gestion du bâti.

De nos jours, la Maîtrise en conservation du patrimoine bâti s'adresse à un public plus vaste, soit les étudiants et les professionnels formés dans les disciplines de l'environnement bâti (architecture, urbanisme, design, paysage, génie) ou les sciences humaines (histoire, géographie, anthropologie, archéologie), reflétant ainsi le caractère interdisciplinaire de la conservation du patrimoine.

La Maîtrise est dite « appliquée » car elle vise à former des professionnels pouvant œuvrer sur le marché du travail à la conservation du patrimoine par leur contribution au développement de sa connaissance, sa gestion et sa mise en valeur. La formation cherche à bonifier les connaissances disciplinaires et l'expérience des candidats afin d'en faire des professionnels polyvalents pouvant travailler dans divers milieux tels que les municipalités, les gouvernements provincial et fédéral, les bureaux d'architectes et d'urbanistes et le domaine de la consultation professionnelle. Cet objectif se traduit par l'apprentissage de connaissances fondamentales propres au domaine de la conservation et par le développement d'un jugement critique sur la notion de patrimoine.

L'apprentissage s'effectue par des cours théoriques et des applications du savoir dans des situations réelles telles que le stage et un atelier. Le programme de l'Université de Montréal est unique au Canada en raison de son rattachement à une faculté de l'aménagement qui regroupe des départements et des programmes dans des disciplines qui touchent l'environnement bâti, soit l'architecture, l'architecture de paysage, le design industriel, le design d'intérieur et l'urbanisme.

#### c. D'autres programmes

Depuis la création du programme à l'Université de Montréal, d'autres formations sur le patrimoine ont vu le jour au Québec. Les formats diffèrent d'une institution à l'autre. L'Université du Québec à Montréal, par exemple, offre un diplôme d'études supérieures spécialisées en architecture moderne et patrimoine.

L'Université Laval a développé une formation aux 3 cycles (baccalauréat, maîtrise et doctorat) en ethnologie et patrimoine. D'autres prennent la forme de cours ou de regroupements de cours (une spécialisation) dans des programmes (d'architecture, par exemple). Tout en n'étant pas exhaustive, cette énumération permet de constater que le patrimoine est un domaine de plein droit jugé suffisamment important par la société québécoise pour justifier la présence de cours visant à former des experts en la matière.

## 2. Les enjeux

À la lumière de ces informations contextuelles, le lecteur pourrait se demander où sont les enjeux et les défis. Ce qui suit vise à démontrer que la question de la formation universitaire en conservation mérite une réflexion concertée qui interpelle directement le MCCQ.

### a. La mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel

En 2012, la Loi sur le patrimoine culturel entrait en vigueur. Il s'agit de la plus récente version de la loi pour le patrimoine au Québec. L'on se rappellera que la toute première version de ce document juridique, la *Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique*, remonte à 1922, la première au Canada en la matière. Un Québec soucieux de préserver sa culture et son identité francophone s'inspire alors des initiatives pour la conservation du patrimoine de la France. Dès lors, la présence marquée de l'État québécois pour le patrimoine caractérise l'histoire de sa conservation, et distingue le Québec des autres provinces canadiennes. La création d'inventaires, le classement d'arrondissements historiques (aujourd'hui les sites patrimoniaux), la création du Conseil du patrimoine religieux du Québec en 1995 ne sont que quelques témoignages de l'important rôle qu'a joué et que joue encore le MCCQ pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine.

La Loi sur le patrimoine culturel répond à l'élargissement de la notion de patrimoine évoqué précédemment. Tel qu'on peut le lire sur la page du site internet du Ministère qui présente les principales transformations en vigueur depuis 2012 :

[La Loi sur le patrimoine culturel] :

- *témoigne de l'élargissement de la notion de patrimoine au fil des années et inclut désormais les paysages culturels patrimoniaux, le patrimoine immatériel, ainsi que les personnages, les événements et les lieux historiques*
- *tient compte également du rôle croissant que jouent les municipalités dans la protection et la mise en valeur du patrimoine, en leur donnant davantage de pouvoirs*
- *confie aussi des pouvoirs aux communautés autochtones, notamment pour l'attribution de statuts légaux aux éléments du patrimoine culturel qui leur sont chers.*

Si l'on peut se réjouir d'avoir une *Loi d'avant-garde pour connaître, protéger, valoriser, transmettre notre héritage collectif* (extrait du site internet du MCCQ en référence à la Loi sur le patrimoine culturel), n'avons-nous pas l'obligation de nous questionner si l'on dispose des expertises nécessaires pour l'appliquer? Être un expert en patrimoine de nos jours peut signifier beaucoup de choses tant la connaissance requise pour œuvrer dans le domaine a évolué depuis 40 ans. Autrefois, l'expert était un architecte. La formation en conservation visait à acquérir des connaissances des matériaux, des techniques, de l'histoire et de la théorie. Aujourd'hui, l'expertise requise pige dans un nombre considérable de disciplines, dont l'urbanisme, les études en paysage, l'anthropologie et même la climatologie afin de pouvoir comprendre et réagir au spectre élargi de ce que nous associons dorénavant à « patrimoine ». Et, puisqu'il ne s'agit plus que de restaurer mais bien de réhabiliter et de réutiliser le patrimoine, les experts ont également besoin de connaissances en gestion et en finances car ils sont appelés à développer et mettre en œuvre des politiques ou faire des montages financiers pour un projet. Comment alors prévoir que la relève soit convenablement outillée pour faire face aux différentes facettes du travail en conservation du patrimoine? Comment s'assurer que les différentes disciplines interpellées par la conservation du patrimoine soient au rendez-vous afin d'atteindre les objectifs de notre Loi sur le patrimoine? Ces questions s'adressent autant aux plus petites municipalités du Québec où peu de ressources humaines sont dédiées au patrimoine que des bureaux de professionnels en aménagement dont les mandats prennent toujours place dans un contexte construit déjà existant comportant presque toujours des composantes patrimoniales. Il est impossible pour une seule institution ou un seul programme de fournir les bases de toute l'expertise requise : faut-il alors former des généralistes en patrimoine ou mettre l'accent sur un volet précis de la pratique (par ex. le spécialiste en matériaux anciens ou celui en fiscalité)? Dans un premier temps, il serait essentiel de comprendre l'offre de formation existante. Puis, il faudrait vérifier les besoins sur le terrain en fonction des différents milieux et types de pratiques.

b. Une expertise qui n'est pas reconnue

La reconnaissance de l'expertise en conservation du patrimoine au Québec tarde, malgré le fait que des gens possèdent un diplôme en la matière depuis presque 30 ans. Les professions de l'aménagement régies par des ordres professionnels (l'Ordre des architectes, par exemple) ne reconnaissent pas la spécialisation et ce, même si des agences ont fait de l'intervention respectueuse sur le patrimoine une caractéristique déterminante de leur pratique. À qui donc confions-nous collectivement la conservation de notre patrimoine? Le niveau de connaissances et

de compétences de ces professionnels est-il à la hauteur? Le cas récent de la maison Mount Stephen à Montréal, bien patrimonial classé, a éloquemment démontré l'importance de l'expertise en patrimoine. Ne s'improvise pas qui veut expert en la matière. En fin, quelle carrière les diplômés des programmes de formation en patrimoine peuvent-ils espérer en sachant que la pratique ne reconnaît pas l'apport des connaissances et des aptitudes qu'ils ont acquis? L'absence d'une position claire sur les compétences requises pour conserver le patrimoine contredit le message du MCCQ de l'importance du patrimoine et de celui de la responsabilisation de tous les acteurs pour sa conservation (municipalités, société civile). Et qui dit compétence, dit nécessairement formation, d'où la nécessité de se pencher sur la question qui fait l'objet de ce mémoire.

Pour conclure, rappelons ce que nous avons mentionné précédemment : l'État québécois fait beaucoup pour la conservation du patrimoine. Malgré ceci, les manchettes de la dernière année, qui ont décrié la démolition ou l'abandon de certains bâtiments patrimoniaux dans la province comme l'ancienne usine de munitions *Montreal Works* à Montréal, la maison Boileau à Chambly ou encore l'église Saint-Gérard-Magella à Saint-Jean-sur-Richelieu, font voir à quel point les besoins pour le patrimoine sont grands. En tant que professeure et pédagogue auprès de la relève, mais aussi en tant que citoyenne impliquée dans son milieu pour la conservation du patrimoine, je suis d'avis que la formation en conservation du patrimoine constitue un élément clé pour combler ces besoins.

Afin de soutenir un pan important de notre culture et faire de cette politique culturelle une qui soit réellement gouvernementale, j'encourage fortement le MCCQ à inclure la question de la formation en conservation dans sa réflexion sur le renouvellement de la politique culturelle. Pour ce faire, vous pouvez compter sur mon entière collaboration.

Je vous remercie de votre attention et vous transmets l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, reading "Claudine Déom". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'C' and 'D'.

Claudine Déom, Ph.D.  
Professeure agrégée, École d'architecture, Faculté de l'aménagement  
Coordonnatrice de la maîtrise en Aménagement, option Conservation du patrimoine bâti  
Chercheuse-associée, Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti  
Université de Montréal